

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2009

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 426 Rect.

présenté par

M. Le Bouillonnet, M. Brottes, M. Goldberg, Mme Lepetit, M. Deguilhem, Mme Massat, M. Pérat, Mme Maquet, M. Pupponi, Mme Le Loch, Mme Andrieux, M. Dussopt, M. Letchimy, M. Cacheux, M. Jean-Louis Dumont, M. Manscour, M. Lurel, M. Néri, Mme Darciaux, M. Bono, M. Goua, M. Michel Ménard, M. Rogemont, Mme Got, Mme Robin-Rodrigo, M. Dumas, Mme Langlade, M. Tourtelier, M. Cuvillier, M. Delcourt, M. Gaubert, Mme Marcel, M. Grellier, M. Villaumé, M. Le Roux, M. Roy, M. Gagnaire, Mme Erhel, M. Boisserie, et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 17, insérer l'article suivant :

Après l'article L. 302-9-1 du code de la construction et de l'habitation, il est inséré un article L. 302-9-1-1-A ainsi rédigé :

« *Art. L. 302-9-1-1-A.* – Les communes visées par l'article L. 302-9-1 sont tenues de consacrer la réalisation de 50 % de logements sociaux, au sens de l'article L. 302-5, dont un tiers de logements mentionnés au II de l'article R. 331-1 du code de la construction et de l'habitation et adapté aux besoins des ménages qui rencontrent des difficultés d'insertion particulières, dans tout nouveau programme de construction d'au moins 1 000 m² de surface hors œuvre nette. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour faire face au déficit de logements locatifs sociaux et atteindre l'objectif de 20 %, la loi ne doit plus se contenter de sanctionner financièrement le manquement à l'obligation de mixité. Elle doit proposer une palette d'instruments nécessaires aux communes qui refusent de restaurer la mixité sociale. Cet amendement va dans ce sens en les obligeant, lorsqu'elles font l'objet d'un constat de carence, à consacrer 50 % des nouveaux programmes immobiliers à la construction de logements sociaux. Cette disposition permettrait à ces communes de se mettre progressivement en ordre de marche et les obligerait à s'engager dans un véritable programme de construction de logements sociaux.